



Demande De Licence

2026 2027



Entraîneur

FORET Valentin

☎ 06.73.46.85.47

✉ foret.valentin@gmail.com

Gestionnaire des licences

Olivier Caillère

☎ 06.42.31.67.32

✉ olivier.caillere@orange.fr

Présidente

Anita Charloup

☎ 06.61.89.43.05

✉ acharloup@laposte.net

A conserver

ADHESION 2026/2027

Cher (e) Athlète,

La saison se termine et votre licence sera valide jusqu'au 31 Aout 2026. Vous trouverez à suivre les documents de renouvellement pour la saison 2026-2027 qui débutera le 1^{er} septembre. **Pour ceux ayant l'intention de se licencier il est possible de faire 2 séances d'essai en Septembre.**

Reprise pour tous les créneaux à partir d samedi 5 Septembre à 10h toutes catégories.

Forum des sports :

- à ERNEE le vendredi 4 Septembre de 14h00 à 19h et le samedi 5 Septembre 10h00-13h00
- à GORRON le samedi 5 septembre de 14h à 18h

AG du club Fin Octobre ou début Novembre

Votre dossier d'inscription devra comporter impérativement :

- ☐ Votre demande de licence dûment **complétée et signée**
- ☐ Le règlement intérieur, **que vous devez lire attentivement** avant de le signer
- ☐ Votre règlement de cotisation, en vous référant aux tarifs et modalités annoncés ci-dessous (Pass sport, ANCV, Famille...)
- ☐ **L'autorisation de la diffusion de votre image** (site, etc....) **signée**
- ☐ **Pour tout renouvellement** : Remplir le Parcours de Prévention Santé sur l'espace licencié : https://webservicesffa.athle.fr/Siffa-Acteur2/AppMain_Accueil.aspx
- ☐ **Pour une nouvelle adhésion** : Pas d'obligation de certificat médical, un lien vous sera envoyer pour remplir le "parcours de prévention santé"

LICENCE LOISIRS : Ne concerne pas les catégories Eveil Athlétique à Junior

Comme la saison précédente, vous avez la possibilité d'adhérer à la licence loisir (voir cotisations ci-dessous). Si tel est le cas, vous pourrez participer à toutes les compétitions (cross départemental – course hors-stade) **sauf sur les Championnats Régionaux – Interrégionaux – France.**

Les athlètes souhaitant participer aux Interclubs doivent adhérer à la licence compétition.

CATEGORIE D' AGE

Changement de catégorie au 1er Septembre

CATERGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1992 et avant
Seniors	SE	1993 à 2004
Espoirs	ES – U23	2005 à 2007
Juniors	JU – U20	2008 et 2009
Cadets	CA – U18	20010 et 2011
Minimes	MI – U16	2012 et 2013
Benjamins	BE – U14	2014 et 2015
Poussins	PO – U12	2016 et 2017
Ecole athlétisme	EA – U10	2018 à 2020

A conserver

LICENCE VALIDEE UNIQUEMENT SUR DOSSIER COMPLET

LICENCES	Espoirs, Seniors Masters	Cadets, Juniors	Minimes	Benjamins	Ecole d'athlétisme / Poussin
Licence compétition seule	110.00 €				95.00 €
Licence compétition + maillot club*	140.00 €			120.00 €	105.00 €
Licence Loisirs	60.00 €	X	X	X	X
Licence dirigeants, entraîneurs, officiels	45.00 €	X	X	X	X

***Maillot de club obligatoire pour les compétitions** en fonction de la catégorie.

Maillot compétition Minimes et +



Maillot Ecole d'athlétisme, Poussins, Benjamins



Réductions - Aide à la licence :

- Pass'Sport, enfant de 14 à 17 ans bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire (ARS), étudiant boursier (-70 €)
- Département La Mayenne, aide forfaitaire pour les collégiens (Remboursement de 35 € sur <https://lamayenne.fr/page/generation-mayenne>) –Génération Mayenne
- e-Pass Jeunes Pays de la Loire, pour les plus de 15 ans scolarisés ou étudiants
- Coupons Sport et ANCV
- Tickets MSA
- Comité d'entreprise...
- **Tarif dégressif famille sur licence compétition :** La deuxième licence à -10euros. A partir de la 3^{ème} - 20euros sur la licence

Le fonctionnement du club : L'Assemblée Générale Octobre/Novembre 2026.

Dans votre intérêt, il est fortement recommandé d'assister à cette réunion qui vous permettra de mieux connaître le fonctionnement du club et les projets 2026-2027.

La participation à l'AG est autant un droit qu'un devoir de tout membre d'association.

En cas d'absence, veuillez néanmoins penser à donner votre pouvoir à la personne de votre choix qui vous représentera à cette réunion, notamment au moment du vote.

Le Conseil d'Administration, constitué de 12 membres élus bénévoles, travaille en étroite collaboration pour vous procurer de bonnes conditions d'épanouissement, que ce soit pour le niveau compétition ou loisir.

Le bénévolat étant le principe même d'une association, je vous invite **tous** à réfléchir à la façon dont vous pouvez participer à la vie du Club par exemple : prendre son véhicule sur certains déplacements, aider sur les pistes et pour ceux qui veulent aller plus loin se former à tous les niveaux, participer aux différentes commissions, être présent sur les organisations du club.

L'image perçue de notre club en sort grandie, la solidarité et la complicité qui animent nos séances s'en trouveront également renforcées...

Tous les athlètes, quel que soit leur niveau de pratique, sont concernés par ce sujet : *Pensez-y !...*

ENTRAÎNEMENT :

Les entraîneurs sont au service des athlètes et veillent à les placer dans les meilleures conditions de pratique. Ils préservent en toute circonstance les intérêts du club, dans le respect des règles et dans l'esprit du sport.

Un programme personnel peut être établi par votre entraîneur pour certaines épreuves ou en fonction de besoins spécifiques.

<u>Jour de la semaine</u>	<u>Lieu</u>		<u>Catégorie</u>	<u>Horaire</u>	<u>Activité</u>	<u>Encadrement</u>
Mardi	Gorron	Piste d'athlétisme de GORRON	BE à Mi + seniors	18h30 à 20h00	Toutes disciplines Et Trail / Running loisirs	Valentin FORET
						Tél : 06 73 46 85 47
Mercredi	Ernée	Collège Saint Joseph d'Ernee	Eveil athlétisme & Poussins	15h30 à 17h	Toutes disciplines	Simon Lebourdais
						Tél : 06 82 58 23 97
Jeudi	Ernée	Collège Saint Joseph d'Ernee	Benjamins à minimes	17h15 à 18h45	Toutes disciplines	Simon Lebourdais
						Tél : 06 82 58 23 97
Samedi	St Denis de Gastines	Complexe sportif route de Gorron	BE à MA	10h à 11h45	Toutes disciplines et ½fond	Valentin FORET
						Tél : 06 73 46 85 47
Différents entrainement possible pour les internes ou étudiants en lien avec le club sur Mayenne, Fougères, Rennes, Laval, Angers, Nantes, Le mans sur contact avec Valentin FORET 0673468547						

Je vous souhaite à tous une excellente saison sportive.

La présidente
Anita Charloup

☎ infos : 0673468547

💻 infos : foret.valentin@hotmail.fr

Pour communiquer vos résultats et photos : foret.valentin@hotmail.fr

Nom du Club: **CANOM section locale EANM**

Numéro : **053062**

A envoyer à :

Olivier Caillère – 273 chemin de l'ermitage 53220 Larchamp



02 43 13 06 61 ou 06 42 31 67 32



olivier.caillere@orange.fr

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHESION

Remplir en Lettres Capitales et cocher les cases

Renouvellement ☐ **N° de licence :** **Nouvelle adhésion** ☐

Nom : Prénom :

Sexe: F ☐ M ☐

Date de naissance: (jj/mm/aaaa) N° Téléphone :

Adresse complète:

Code Postal: Ville:

Adresse Mail obligatoire pour recevoir la licence :

.....@.....

Type de licence (Cocher la case)	Licence Découverte (EA/PO)	Licence Compétition (de BE à MA)	Licence Loisirs
	Licence Découverte (EA/PO) + maillot*	Licence Compétition (Be à MA) + maillot*	Licence Encadrement (Dirigeant, Entraîneur, Officiel)

*Taille Maillot : 5-6 ☐ 7-8 ☐ 9-11 ☐ 12-14 ☐

Nationalité Profession

TRES IMPORTANT :

En cours de saison, n'omettez pas de nous faire part de tout changement vous concernant :

- adresse postale
- téléphones fixe et portable
- adresse mail

A envoyer : Olivier Caillère – 273 chemin de l'ermitage 53220 Larchamp

Autorisation parentale (pour les mineurs)

Je soussigné(e) Mr ou Mme _____ représentant légal de _____ déclare avoir pris connaissance des conditions d'organisation des entraînements, du déplacement et du séjour et

- ☐ Autorise le responsable à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, ainsi que la sortie d'hôpital après examen et/ou réalisation des soins,
- ☐ Autorise un des membres de l'encadrement (dirigeant ou athlète ou autre parent) à transporter mon enfant dans son véhicule personnel ou autre moyen de transport.
- ☐ Les enfants sont sous la responsabilité du club dans les créneaux horaires d'entraînement. En dehors des horaires prévus par catégories, le club décline toute responsabilité.

La/Les personne(s) à contacter en cas d'urgence est :

1- _____ tél / / / / ou / / / / /
 2- _____ tél / / / / ou / / / / /

Signature du licencié (des parents ou représentant légal si le licencié est mineur)	
Date	

oooooooooooooooooooo

Loi « Informatique et libertés» (Loi du 6 janvier 1978)

Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche individuelle. Ces informations sont destinées à la FFA et peuvent être communiquées à des tiers sans limitation.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre: ☐ (l'absence de réponse vaut acceptation)

oooooooooooooooooooo

DROIT A L'IMAGE

J'AUTORISE la diffusion de mon image sur le site ou tout autre support du club ou FFA (dans le cadre sportif). Accepte l'utilisation, de mon image et de celle de mon (mes) enfant (s), des enregistrements sonores sur lesquels je figure, ainsi que sur tous les montages et diffusions vidéo, ou sous toute forme de produits multimédia qui en seraient issus. (L'absence de réponse vaut acceptation)

Fait à le/...../..... **Signature (précédée de la mention " lu et approuvé ")**

oooooooooooooooooooo

Règlement et charte du club

J'atteste avoir lu, pris connaissance et m'engage à respecter le règlement et la charte du club.

Fait à le/...../..... **Signature (précédée de la mention " lu et approuvé ")**

oooooooooooooooooooo

JE SOUHAITE M'INVESTIR DANS LE CLUB

***Mettre 1 ou des croix et préciser si besoin**

Je peux donner une ½ journée sur un stade.		Je peux amener des athlètes sur un déplacement.		Je souhaite m'investir dans l'entrainement avec un groupe	
Autre					

A conserver

Règlement intérieur du CANOM Saison 2026-2027

* **Article N° 1 : Il sera accordé une voix de vote** lors **de l'assemblée Générale** « ordinaire ou extraordinaire » aux parents ou tuteur légal non adhérents, ayant un ou plusieurs enfants adhérents qui ne bénéficient pas du droit de vote « comme défini dans les statuts ».

* **Article N° 2 : Le nombre de pouvoir** sera limité à cinq par votant. Ils devront parvenir en temps et en heure au secrétariat du club.

* **Article N° 3 : Les membres du Comité d'Administration** devront être licenciés F.F.A pour la saison de leur mandat. Leurs candidatures devront se faire par courrier postal dans la période prévue.

* **Article N° 4 : Les adhérent(e)s.**

Inscription : L'adhérent s'inscrit au club pour une saison complète telle que définie par la fédération française d'athlétisme. Pour cela il devra présenter son dossier complet auprès du responsable du club.

Comportement et devoirs de l'athlète : Tout membre du club doit respecter les entraîneurs, les juges, le matériel et locaux mis à sa disposition ainsi que les consignes de sécurité qui lui sont imposées. Il s'engage à respecter le fonctionnement du club. Il devra lire et signer la charte du club lors de son inscription pour chaque saison.

* **Article N° 5 : Tenue club**

Le club remet à chaque licencié(e) un maillot, ce maillot est obligatoire pour toutes les compétitions, sauf accord du bureau. En cas de non-respect, l'athlète se verra appliqué des sanctions par ce même bureau. Un sweat club est proposé à l'ensemble du club avec une participation du club, charge à chacun de le commander ou non lors de commandes groupées. Les personnes étant dotées de cette tenue s'engagent à porter la tenue lors des compétitions et cérémonie de récompenses.

* **Article N° 6 : Formations Juges, Entraîneurs, Dirigeants.**

Formations juges, dirigeants : Les coûts des formations sont pris en charge par le club, y compris les frais de transports liés à ces formations. Tout bénéficiaire devra exercer deux années consécutives au sein du club. Une caution du montant de la licence de la saison sera demandée par le club qui sera encaissée en cas de défection.

Formations entraîneurs : Les coûts des formations sont pris en charge par le club, y compris les frais de transports liés à ces formations. Tout bénéficiaire devra exercer deux années consécutives au sein du club. Lors de l'inscription, le bénéficiaire établira un chèque de caution du montant de la formation à l'ordre du club. En cas de défection le chèque sera encaissé par le club.

* **Article N° 7 : Compétitions hors championnats & Stages pris en charge.**

Compétitions / Stages : La liste sera présentée au bureau du club à chaque début de période de la saison, puis devra être approuvée par celui-ci. Les règles seront établies lors de cette réunion.

Compétitions sur piste Jeunes hors département

Chaque compétition nécessitant une prise en charge « hébergement et/ou restauration » fera l'objet d'une demande au « C.A. ou bureau ».

Pour un athlète effectuant un stage national en France ou à l'étranger, le conseil d'administration a décidé d'allouer une aide financière à hauteur de 50% de la somme restant à la charge de celui-ci dans la limite de 500€ /an

* **Article N° 8 : Remboursement des frais Championnats en accord avec le bureau**

Cet article définit les règles de remboursements des Athlètes et Juges pratiquant les compétitions officielles dites « CHAMPIONNATS ».

Les remboursements de frais sur les déplacements sont définis sur la base ci-dessous et sur présentation du formulaire de demande de remboursement dûment rempli pour la comptabilité et factures établissement.

Frais d'hébergements* : seront pris en charge :

100 % pour les athlètes qualifiés.

100 % pour les entraîneurs du club (ou *remplaçant) des athlètes qualifiés. * groupe jeunes

100 % pour un représentant élu du club.

50 % pour accompagnement médical ou para - médical (à hauteur d'un accompagnateur pour 8 athlètes).

0 % pour les personnes extérieures au club ou famille.

Frais de déplacements voitures* : Prise en charge des frais kilométriques sur la base du tarif définit pour la saison.

Déplacements nécessitant une restauration* : un forfait pour le petit-déjeuner et pour le déjeuner « et/ou diner » sera définit pour la saison. Ces forfaits peuvent être révisables. Les remboursements ne pourront dépasser le forfait mis en place.

*Le club se réserve le droit de demander une participation aux frais.

Il sera étudié en Comité Directeur toutes demandes ne rentrant pas dans les cadres définis.

Si un athlète ayant confirmé son inscription, ne participe pas à l'épreuve, il devra rembourser au CANOM le montant de l'amende forfaitaire qui sera infligée au club, à moins qu'il ne justifie d'une blessure ou d'une maladie par un certificat médical **établi et daté d'avant l'épreuve**.

*** Article N° 9 : Entraîneurs CLUB.**

Chaque entraîneur devra respecter l'organisation définie par le club. Le bureau sera avisé de tout manquement à cette règle. La sanction ultime pourra être la radiation « comme entraîneur » de cette personne au sein du club.

*** Article N° 10 : Fonctionnement sportif.**

L'entraîneur référent présentera avant chaque partie de saison « hivernale – Estivale » un calendrier des objectifs pour chaque groupe ou entité sportive auprès du bureau pour validation. Il conviendra donc, que chaque responsable de groupes apporte en temps voulu leur calendrier sportif.

Ce calendrier devra faire référence aux objectifs ; Club, Athlètes, Partenaires.

*** Article N° 11 : Contrat équipes premières**

Chaque athlète concerné devra remplir les conditions du contrat qu'il aura signé. Tout manquement entraînera des sanctions par le bureau directeur.

*** Article N° 12 : Véhicule alloué**

Chaque demande d'utilisation du véhicule devra être faite auprès du responsable.

Le véhicule devra être rendu en état et dans les règles imposées. Tout incident devra être noté et signalé au responsable.

*** Article N° 13 : Le matériel.**

Les entraîneurs sont responsables du matériel qui leur est prêté. Ils veilleront à ce que le matériel soit utilisé dans de bonnes conditions. Le matériel doit être utilisé exclusivement dans le cadre de l'entraînement ou de la compétition. L'entraîneur doit s'assurer que tout le matériel utilisé est correctement rangé en fin de séance. Il signalera au bureau tout matériel abîmé ou perdu.

*** Article N° 14 : Prise en charge Licence**

Le CANOM prendra en charge la licence des entraîneurs bénévoles impliqués

La Présidente

Le Secrétaire

La Charte du CANOM 53 2026-2027

La charte du licencié(e) du CANOM est un ensemble de droits et devoirs primordiaux, pour une meilleure cohésion dans la vie du club. Chaque coureur désireux de renouveler ou de prendre une licence au CANOM doit en prendre connaissance et la signer au moment de la remise de ses papiers. Aucune demande de licence ne sera formulée à la Fédération Française d'Athlétisme en l'absence de ce document.

Art 1 : Horaires des entraînements

Les horaires d'entraînement sont définis en début d'année sportive, ils peuvent être modifiés en fonction des disponibilités des différents encadrants. Les horaires sont transmis par les responsables de groupe.

Les parents des licenciés mineurs s'engagent à récupérer leur enfant au plus tard 10 minutes après l'horaire officiel de fin d'entraînement.

Art 2 : Tenue de sport

Chaque licencié(e) doit être présent(e) à l'heure du début effectif de l'horaire des entraînements. Tenue sportive obligatoire pour les entraînements.

Art 3 : Respect des autres et sanctions

A l'entraînement comme lors de compétitions, chaque licencié(e) s'engage à respecter ses coéquipiers (ères), son entraîneur, ses adversaires, les dirigeants, les officiels et leurs décisions, les installations. Tout manquement à ces règles pourra être sanctionné. En cas d'écart de comportement nuisant à l'image du club le bureau peut prononcer une sanction sportive. En cas de récidive, la sanction peut aller jusqu'à la suspension définitive.

Art 4 : Attitude des parents et accompagnateurs

Les dirigeants, les parents et accompagnateurs s'engagent à encourager les licenciés(e) du club dans un esprit sportif et de fair-play. Les encouragements sont là pour aider les licenciés(e) sur le terrain. Ils devront respecter les adversaires, les officiels...

Art 5 : Remboursement des licences

Aucun remboursement de licence ne sera accordé sauf cas exceptionnel, sous réserve de pièces justificatives et d'approbation du Bureau. En aucun cas, la part perçue par le Comité Départemental d'athlétisme, la Ligue Régionale et la Fédération Française ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

Art 6 : L'entraîneur et capitaines : Correction, Assiduité, Ponctualité, Responsabilité, Rigueur, Exemplarité

L'entraîneur et les capitaines s'engagent à respecter les horaires des entraînements et à prévenir les licenciés et parents en cas d'absence. Tenue sportive pour les entraînements et port de la tenue club lors des compétitions.

Art 7 : Minibus/voiture Association

Il est formellement interdit de manger dans ces véhicules, ils doivent être rendus, propre, réservoir plein.

Seuls les conducteurs (plus de 2 ans de permis) autorisés par le club pourront utiliser ces véhicules.

Art 8 : Site internet

Le site internet officiel de l'association est : <https://www.eanordmayenne.fr/>

Le site Facebook officiel de l'association est : CANOM.EANM

Afin que les résultats soient publiés, de même que les photos, les licenciés devront les transmettre à l'adresse foret.valentin@gmail.com

Art 9 : Lieu de co-voiturage et départ collectif

Les lieux de rendez-vous pour les départs collectifs sont les suivant :

- Place du champ de foire à GORRON (à côté du Garage Citroën / rue corbeau Paris)
- Parking du COSEC à Ernée (rue Elie Gougis/rue des mirettes)

Art 10 : Droit à l'image

Vous autorisez la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle pourrait apparaitre votre/vos enfant(s) et/ou vous-même ; ceci sur différents supports de l'association (écrit, électronique, audio-visuel) et sans limitation de durée.

Licenciées, licenciés, Entraîneurs, Encadrants, Dirigeants, Parents, soyez fiers de votre club et dignes de le représenter sur tous les terrains.

Art 11 : Inscription aux compétitions

Pour un gain de temps, éviter les oublis, gérer les inscriptions ; celles-ci se feront dans la majorité des cas via un lien GOOGLE DRIVE envoyé par mail. Un premier mail est envoyé 15 jours avant la compétition et un deuxième le dimanche ou lundi précédent la compétition. Uniquement ces inscriptions seront traitées et passé la date butoir les inscriptions seront closes. Pensez à lire vos mails et à répondre en temps et en heure.

A chacun de respecter ces quelques règles élémentaires de bonne conduite.